

1er septembre 2020

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CLASSES MATERNELLES

■ HORAIRES-PONCTUALITÉ

Le matin, accueil à partir de :	8H20	l'après-midi, accueil à partir de :	13H25
Fermeture de la porte :	8H40	Fermeture de la porte :	13H30
La sortie a lieu entre :	11H20 et 11H30	La sortie a lieu entre :	16H20 et 16h40

Les parents sont tenus de **RESPECTER CES HORAIRES.**

Après 16H40, les élèves non récupérés seront confiés à la garderie, qui sera facturée.

PAS DE CLASSE LE MERCREDI - IL N'Y A PAS DE GARDERIE A L'ECOLE.

■ SECURITÉ

On ne peut pas amener un enfant en cours de matinée ou d'après-midi.

Les enfants sont accompagnés et récupérés à l'école par une personne majeure (cf. feuille d'autorisation).

Le matin, l'adulte accompagne l'enfant jusqu'à la porte de sa classe et n'entre pas.

En cours d'année, les élèves de GS (voire de MS) prendront l'habitude d'aller seuls à leur classe.

■ GARDERIE DU SOIR

Une garderie est assurée de 16H30 à 17h45, heure limite à laquelle tous les enfants doivent avoir quitté l'école.

Prévoir un goûter : **l'eau** est la seule boisson autorisée. Chips et autres biscuits salés sont **interdits**. Eviter les emballages papier, privilégier **une boîte de conservation en plastique**.

Aucune garderie les veilles de vacances.

■ ABSENCES-ASSIDUITÉ

Toute absence doit être signalée le jour-même au secrétariat de l'école. Un certificat médical est demandé après toute maladie longue ou contagieuse.

L'inscription à l'école maternelle impose la fréquentation assidue de la classe.

■ SANTÉ

Les enfants ne portent plus de couche et doivent maîtriser la propreté, même à la sieste.

Les enfants malades, fiévreux et contagieux doivent être gardés à la maison. Ils ne peuvent en aucun cas être admis en classe. Aucune récréation intérieure ne peut être assurée. Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des médicaments. Les cas particuliers feront l'objet d'un protocole d'accord (PAI).

Les cheveux doivent être régulièrement contrôlés et traités si nécessaire contre les poux et les lentes.

■ VACANCES

Ce sont celles du calendrier établi par l'établissement. Aucune garderie n'est assurée pendant les vacances.

■ FONCTIONNEMENT - TENUE

- **Un tablier en coton à manches longues est obligatoire dans toutes les classes.**

- **Par mesure d'hygiène et de sécurité, sont interdits :**

- les friandises, les jouets et tout objet non demandé par les enseignants,
- les baskets clignotantes ou à roulettes, les claquettes, les tongs,
- l'argent et les objets de valeur, les objets connectés,
- le vernis à ongle, le maquillage, les boucles d'oreille,

- Une tenue propre et confortable est demandée.

Par mesure de prudence, **tous les vêtements de l'enfant doivent être marqués à son nom.**

Eviter les salopettes et les chaussures à lacets.

Munir les enfants de quelques mouchoirs en papier (à mettre dans leur poche).

L'ÉCOLE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES OBJETS PERSONNELS PERDUS, ABIMÉS OU VOLÉS, NI DES VÊTEMENTS SALIS OU DÉTÉRIORÉS.